ACADÉMIE D'AMIENS
Liberté
Égalité
Fraternité

INSPECTION PEDAGOGIQUE REGIONALE

Dossier suivi par :

Guillaume COMTE
guillaume.comte@ac-amiens.fr

David DESCHAMPS
david.deschamps@ac-amiens.fr

Stéphane VERCLEVEN
stephane.vercleven@ac-amiens.fr

IA-IPR de S.T.I.

Secrétariat des IA-IPR :
03 22 82.39.70
Mel : ce.ipr@ac-amiens.fr

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine

Amiens, le 22 septembre 2025

Monsieur Guillaume COMTE
Monsieur David DESCHAMPS
Monsieur Stéphane VERCLEVEN

Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
de sciences et techniques industrielles

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
de SII et technologie

s/c de Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée pour les disciplines de technologie au collège et de Sciences Industrielles de l'Ingénieur (SII) en lycée.

Sommaire :

I **PRÉAMBULE COMMUN À TOUTES LES DISCIPLINES**

II **ENTRÉE DISCIPLINAIRE**

III **ÉVALUATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS**

IV **RESSOURCES POUR LES ENSEIGNANTS DE LYCÉE (Pré-bac)**

V **BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE STI2D 2026 : ÉPREUVE PRATIQUE DE 2I2D**

VI **TECHNOLOGIE AU COLLÈGE**

VII **SECTIONS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR**

VIII **ÉGALITÉ FILLES - GARÇONS**

IX **CERTIFICATION PIX**

X **LES CONCOURS ET OLYMPIADES**

XI **CONCLUSION**

Cette lettre propose des informations ou des ressources en ligne. Vous pouvez y accéder en cliquant sur les QR code ou en les scannant.

I PRÉAMBULE COMMUN À TOUTES LES DISCIPLINES

Chères et chers professeurs,

Nous tenons tout d'abord à saluer votre implication dans la mise en œuvre des examens de fin d'année (DNB, baccalauréat, BTS, etc.), garantissant ainsi le bon déroulement de toutes les opérations.

Cette nouvelle année scolaire s'ouvre sur une évolution du DNB dans ses modalités d'évaluation qui touche à la fois le contrôle continu et les épreuves finales. La prise en compte des moyennes annuelles chiffrées dans le cadre du contrôle continu ne remet pas en cause l'évaluation par compétences que vous avez mise en place avec vos classes ces dernières années. Néanmoins, une réflexion collective au sein des établissements sur les pratiques d'évaluation semble opportune. Cette culture partagée contribue à garantir à tous les élèves un parcours scolaire équitable de la 6e à la 3e.

Au lycée, une épreuve anticipée de mathématiques est introduite en fin de première pour tous les élèves (voie générale et voie technologique), qui aura pour effet de modifier le coefficient du Grand Oral (de 10 à 8 en voie générale, et de 14 à 12 en voie technologique) à compter de la session 2027 du baccalauréat. La prise en compte du contrôle continu pour l'obtention du baccalauréat depuis la réforme du lycée, et son importance dans l'orientation des élèves via Parcoursup, ont nécessité la mise en place de projets d'évaluation à la rentrée 2021. Ces projets ont permis une première harmonisation des pratiques d'évaluation au sein des établissements. Pour garantir au mieux l'équité des candidats, il convient aujourd'hui de poursuivre ce travail collectif en réinterrogeant ces projets. En particulier, il est nécessaire de rendre parfaitement explicite la part certificative des évaluations.

Plusieurs nouveaux programmes disciplinaires entrent en vigueur à la rentrée 2025 :

- En langues vivantes pour les élèves de 6e et de 2^{de}
- En mathématiques et en français pour les classes de 6e

De plus, le programme EVARS doit être déployé de la 6e à la Terminale : au-delà des 3 séances dues par année et par niveau, il concerne toutes les disciplines dans le cadre de leur propre programme. À travers une réflexion progressive sur le rapport à son corps, le corps des autres et sur la construction de son identité, ce programme s'inscrit concrètement dans la transmission des Valeurs de la République que porte l'École.

À cette rentrée, les collèges doivent organiser un dispositif permettant une mise à l'écart effective des téléphones portables. C'est dans cette volonté de promouvoir un usage raisonné du numérique à l'école que s'inscrit la demande de limiter les accès à Pronote sur une plage horaire donnée. Cette démarche peut nous conduire également à interroger nos usages du numérique dans nos pratiques pédagogiques et professionnelles. Par ailleurs, nous rappelons l'importance et l'obligation de renseigner précisément le cahier de textes numérique afin d'assurer la continuité pédagogique.

Soyez assurés de notre disponibilité et de notre accompagnement tout au long de l'année. Que celle-ci soit propice à la réalisation de vos projets professionnels et personnels, et riche de réussites pour vous et vos élèves.

Le collège des IA-IPR

II ENTRÉE DISCIPLINAIRE

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux enseignants. Que vous soyez lauréats de concours, professeurs entrants dans l'Académie d'Amiens ou contractuels, nous sommes heureux de vous accueillir et nous mettrons tout en œuvre pour vous accompagner au mieux dans vos missions.

Nous tenons également à remercier tous les professeurs qui s'investissent au quotidien dans la formation, l'accompagnement et la réussite des élèves.

Cette nouvelle rentrée est marquée par le départ de Fabrice. BROWET vers l'académie de Lyon. Nous tenons à lui exprimer toute notre gratitude pour son engagement et pour tout ce qu'il a accompli au service de notre académie et de la discipline. Le corps d'inspection du groupe STI reste composé de trois IA-IPR : Stéphane VERCLEVEN, Guillaume COMTE et David DESCHAMPS qui rejoint l'équipe. Les chargés de mission d'inspection sont au nombre de 6 : Messieurs Bruno BRETON, Clément FANTOLI, Guillaume FANTOLI, Yoan HEMON, Guillaume MELLIET et Jean-Baptiste DESACHY. Retrouvez l'ensemble des informations concernant tous les acteurs des disciplines STI sur la page Internet du site académique dédiée aux sciences et techniques industrielles.

III ÉVALUATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS

Modalités d'organisation des rendez-vous de carrière :

L'organisation des rendez-vous de carrière doit respecter le cadre suivant :
- Le RDV de carrière doit être notifié 15 jours à l'avance à l'agent par l'inspecteur et le chef d'établissement ;
- L'inspection et l'entretien avec l'inspecteur doivent précéder la date de l'entretien avec le chef d'établissement ;
- Le délai entre les deux entretiens ne doit pas dépasser 6 semaines ;
- La notification de la date du rendez-vous de carrière est effectuée auprès de l'agent de façon dématérialisée (sur Iprof et par mail sur l'adresse académique de l'agent avec un renvoi sur le portail agent) par l'application SIAE, une fois que les dates de rendez-vous de carrière ont été fixées par les 2 évaluateurs ;

Points de vigilance sur les visites d'accompagnement et d'inspection :

Au-delà du rendez-vous de carrière, les parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) intègrent un volet « accompagnement des personnels » à travers une démarche qui revêt une dimension formative. Vous êtes donc toutes et tous susceptibles de faire partie du plan d'inspection 2025-2026. C'est pourquoi il nous semble important de revenir sur quelques fondamentaux en lien avec les compétences de l'enseignant.

Nous serons exigeants au regard de la compétence « P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves » et notamment l'item « Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, ***définir des programmations et des progressions*** ; ***identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation*** ».

Il est recommandé de nous communiquer ces documents pédagogiques (progression pédagogique, programmation, fiche séquence, fiche séance) par mail au moins trois jours avant toute visite.

Par ailleurs ***les séances avec des activités pratiques*** doivent être fréquentes dans votre progression. Il n'est pas recommandé de faire un cours magistral lors des visites d'inspection.

Nous accordons une grande importance à l'usage du numérique pour mettre en place la classe inversée, pour favoriser l'inclusion et la différenciation... L'ENT HDF met à disposition de nombreuses applications.

Tutoriels numériques - DRANE HDF

Au même titre que ces 4 dernières années, nous serons vigilants sur le volet « ***évaluation des progrès et des acquisitions des élèves*** ». Il est fondamental de bien identifier les besoins des élèves et d'aborder sans délai les compétences qui n'auraient pas été acquises ou suffisamment travaillées sur les années précédentes.

Les modalités de la notation des élèves doivent évoluer pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensibles par les familles. En tout état de cause, l'évaluation doit permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève. (Source : ANNEXE de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République).

Pour rappel, le Bulletin officiel spécial n°6 du 25 août 2011 précise que la note de zéro infligée à un élève en raison de motif exclusivement disciplinaire est proscrite.

Pour reprendre les propos du chercheur André Tricot, professeur de psychologie cognitive, spécialiste des apprentissages, de l'université Paul Valéry de Montpellier, “la place de l’observation reste un très bon, voire le meilleur, outil d’évaluation notamment dans son caractère non intrusif pour l’élève. L’évaluation n’a d’intérêt que lorsqu’elle permet à l’élève d’avoir un retour précis, argumenté et relativement rapide sur la tâche qu’il a dû réaliser. Un feed-back non seulement important, mais indispensable pour permettre à l’élève de progresser. En l’absence, l’apprenant se trouve en situation de fragilité et d’incertitude qui l’empêchera certainement de reproduire ce qu’il a fait. Aussi pour le chercheur, l’évaluation comme action du quotidien de la classe, comme retour informatif, permettant de dire à l’élève : « voilà ce que tu as fait, voilà ce qui correspond ou pas », contribue positivement aux apprentissages. » L’outil informatique pour évaluer une compétence a, semble-t-il, des effets désinhibiteurs pour l’élève qui lui fait davantage confiance.”

Nous vous rappelons que l’académie d’Amiens met à disposition des enseignants la web-application SACOCHE (https://sacoche.ac-amiens.fr/) qui incite à développer un travail de réflexion en équipe pour une évaluation positive, bienveillante et motivante. Cette application permet :

► d’informer des critères d'évaluation (contrat de confiance)
- Expliciter les attendus (référentiels visibles)
- Rendre visible les notions évaluées avant la date du devoir

► de conforter l'estime de soi des élèves
- Connaître et corriger ses points faibles
- Même l'élève en difficulté peut voir des réussites

► de rendre l'élève acteur de ses apprentissages
- L'élève peut formuler des demandes de réévaluations
- Possibilité d'auto-évaluation

► à l'élève de travailler en autonomie
- Ressources pédagogiques associées aux compétences
- Exercices interactifs, QCM, rappels de cours, liens vidéos...

► à l'élève de se relancer dans les apprentissages
- Mode de calcul qui donne le droit à l'erreur
- Mode de calcul qui valorise les progrès et encourage le travail

► mettre l'évaluation au service des apprentissages
- Joindre à l'évaluation un sujet, une correction, un commentaire
- Être informé des évaluations en préparation

► cibler précisément les difficultés rencontrées
- Pour l'enseignant : différencier, créer des groupes de besoin
- Pour les parents : savoir sur quoi faire travailler son enfant

Vous pouvez retrouver des tutoriels de la DRANE sur m@gistere pour administrer et utiliser cette application :

Administrer Sacoche

Utiliser Sacoche

Vous pouvez retrouver deux parcours de formation m@gistère dédiés à l’évaluation :

- Le premier est un parcours spécifique pour les enseignants de technologie en collège :
- Le second est un parcours dédié à l’évaluation au service des apprentissages dans le second degré destiné à tous les enseignants de collège et lycée. Ce parcours s’appuie sur l’infographie présentée en annexe.

Évaluer en technologie

L’évaluation au service des apprentissages

Explicitation des compétences professionnelles de l'enseignant :

Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.

La conception et la formalisation d'une progression pédagogique pensée et organisée sur un cycle doivent permettre d'atteindre au travers d'un enchaînement cohérent de séquences les objectifs du programme à l'issue du cycle. **Ce travail doit être mené collectivement au sein de la discipline, mais également en lien avec les autres disciplines dans le cadre de projets pluridisciplinaires.**

La mise en œuvre des démarches d'investigation, de résolution de problème technique et de projet contribue au développement de l'esprit critique et conduit éventuellement à la remise en cause des protocoles expérimentaux, des mesures effectuées, des modèles et solutions retenus, dans le cadre d'une véritable réflexion scientifique et technologique.

Ces démarches rigoureuses d'observation, d'analyse systémique des objets techniques et des systèmes réels, d'analyse de leur comportement, d'utilisation de modèles multi physiques, de dispositifs de simulation permettent ainsi aux futurs citoyens de différencier ce qui relève des sciences et de la connaissance et ce qui relève des opinions et des croyances. Nos enseignements sont au premier plan pour mettre en œuvre des constructions de faits scientifiques et technologiques. Les apprentissages associés permettent d'apprendre à distinguer ce qui relève du « savoir » et ce qui relève du « croire », ce qui relève de « la connaissance » de ce qui relève de « l'opinion », ce qui relève de « l'objectivité scientifique » de ce qui relève de la « croyance personnelle ou collective ». À ce titre, l'enseignement de la discipline permet d'écarter toute démarche dogmatique.

Le principal intérêt de la démarche de projet est de permettre à l'élève, l'étudiant ou l'apprenti de devenir acteur de sa formation. Il « apprend en faisant » et « fait pour apprendre ». Il devient aussi un des acteurs d'une pédagogie collaborative inter personnelle, inter disciplinaire et même inter générationnelle dans une nouvelle relation avec ses professeurs. Il développe une pédagogie du compromis pour atteindre un objectif technique, scientifique dans un contexte sociétal donné (économique, écologique, culturel, …) et participe aux travaux d'une équipe pour développer des compétences relationnelles. Enfin, il vit une pédagogie de la responsabilisation à travers un engagement personnel dans un projet qui s'inscrit dans la durée et qui induit le concept de contractualisation associé à la répartition de tâches collaboratives organisées vers un objectif partagé.

Il est recommandé de favoriser autant que possible les supports didactiques à caractère pluri-technologique pour permettre une approche « matière-énergie-information ».

Faire partager les valeurs de la République, inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école et agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques :

Les relations entre la technologie, les sciences et la culture évoluent. Elles sont de plus en plus intégrées. Ce constat nécessite d'apporter une culture technologique aux futurs citoyens pour qu'ils comprennent les enjeux économiques et industriels induits par la croissance verte, l'usine du futur, la transition énergétique et l'usage du numérique.

Les enseignements de sciences de l'ingénieur et de l'industrie et de la technologie doivent ainsi contribuer à doter chaque jeune de compétences faisant de lui un acteur éclairé et responsable de l'usage des technologies et des enjeux éthiques, sociaux et économiques associés.

Nos enseignements, au travers des parcours éducatifs (parcours avenir, parcours santé…) et des dispositifs éducatifs (devoirs faits, AP, EPI…), doivent permettre également l'acquisition de comportements essentiels pour la réussite personnelle et la formation du citoyen, comme le travail en équipe, le respect des règles et des chartes, l'investissement personnel, etc...

L'identification et l'analyse des impacts environnementaux des systèmes techniques étudiés, les études en écoconception, les études de coûts énergétiques, de transformation et de transport, de durée de vie des produits et de leur recyclage permettent de construire une nouvelle forme de responsabilisation vis-à-vis de l'usage raisonné des technologies, des enjeux éthiques associés. Ainsi, ces études permettent d'adopter un positionnement citoyen assumé au sein de la société

par une connaissance approfondie de ses enjeux.

Nos enseignements s'appuient sur des démarches de projet structurées amenant chaque élève à apprendre à travailler en équipe, à tenir un rôle, à assumer une responsabilité individuelle et collective et à vivre ensemble une réussite ou un échec, qui est également source d'apprentissage à condition d'en analyser les raisons. Cet apprentissage participe activement au développement des valeurs de la république que sont la solidarité, la responsabilité, l'altérité, la tolérance et l'engagement.

S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

La technologie est une discipline en constante évolution. Il paraît donc indispensable d'évoluer, de s'adapter, de se former tout au long de sa carrière tant au niveau technique que pédagogique. La mise en place d'une veille pédagogique et technique ainsi que la formation en autonomie au travers d'outils tels que les parcours « m@gistère », les tutoriels, etc. sont les premiers pas vers une démarche individuelle de développement professionnel.

L'engagement dans la formation continue, au travers des stages du PAF, des stages CERPEP ou au travers des formations d'initiatives locales, constitue le deuxième volet de cette démarche de développement professionnel.

L'engagement personnel vers un processus d'évolution de carrière à travers différentes reconversions, différents concours, et certifications tels que le CAFFA, le CAPPEI, le concours de personnel de direction, l'agrégation constitue le troisième volet de la démarche de développement professionnel.

Vous pouvez retrouver des conseils et ressources d'auto-formation sur le site STI de l'académie d'Amiens :

Auto-formation : compétences professionnelles

IV RESSOURCES POUR LES ENSEIGNANTS EN LYCÉE (Pré-bac)

Plusieurs ressources ont été publiées afin de fournir aux équipes des documents pour la mise en œuvre des programmes d'enseignements au lycée.

- Voie générale, spécialité SI : Des ressources et des informations sont disponibles en ligne :

Ressources nationales

Ressources académiques

- Voie technologique, STI2D : Des ressources et des informations sont disponibles en ligne :

Ressources nationales

Ressources académiques

V BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE STI2D 2026 : Épreuve pratique de 2I2D

À compter de la session 2026 du baccalauréat technologique, tous les candidats de terminale STI2D passeront, en plus de l'épreuve écrite, une épreuve pratique. Elle est cadrée par deux notes de service :

MENE2515695N
Note de service du 10-6-2025

MENE2519850N
Note de service du 2-9-2025

Cette épreuve porte sur le programme de l'enseignement spécifique de la spécialité ingénierie, innovation et développement durable (architecture et construction, énergies et environnement, innovation technologique et écoconception, systèmes d'information et numérique) choisi par le candidat lors de son inscription. Elle vise à évaluer le niveau de maîtrise par les candidats des compétences de conception, de simulation et d'expérimentation ainsi que les connaissances associées. Dans un laboratoire d'ingénierie, innovation et développement durable, le candidat est amené à proposer des solutions, interpréter des résultats ou valider un choix technique à partir de simulations et d'expérimentations sur tout ou partie d'un produit (un ouvrage, une maquette, un système ou un sous-système).
Les sujets pour cette épreuve seront issus d'une banque nationale de sujet en cours de construction et consultables à partir du 31 janvier 2026.
Des formations sont prévues au PAF 2025-2026 pour vous accompagner dans la mise en œuvre de cette nouvelle épreuve.

VI TECHNOLOGIE AU COLLÈGE

Cette année est marquée par la mise en place du nouveau programme de cycle 4 en quatrième publié au Bulletin officiel n° 9 du 29 février 2024. Vous pouvez retrouver un parcours m@gistère « CIFTEC » dédié à la mise à disposition de ressources, de formation et d'un espace d'échange entre enseignants. Nous remercions vivement le groupe académique de ressources qui alimente depuis 2 ans le CIFTEC en séquences pédagogiques pour le niveau 5e et 4e en lien avec le nouveau programme.

Nouveau programme de technologie

CIFTEC
Ressources et formations

Nous remercions également le groupe d'enseignants du secteur de Laon qui produit et met à disposition sur le site académique des séquences pédagogiques en lien avec le nouveau programme.

Site académique
Ressources

En troisième, <u>le programme du cycle 4 publié au BO n°31 du 30 juillet 2020 est toujours en vigueur pour l'année 2025-2026.</u>

Ancien programme de technologie en vigueur en 3e

L'accompagnement de l'ensemble des personnels se poursuit au travers du Plan Académique de Formation (PAF) qui va prendre une nouvelle forme. En effet, cette année, des Groupes de Formation en Technologie dans les Territoires (GFTT) va voir le jour. Neuf GFTT seront réparties sur l'académie et seront animés par des animateurs/formateurs. Nous profitons de l'occasion pour les remercier de leur engagement. La moitié des enseignants de technologie profitera cette année de ces regroupements. L'autre moitié l'année prochaine. Les formations proposées aux GFTT sont à "publics désignés".

Consulter les formations, à candidature individuelle, proposées au PAF 25-26

VII SECTIONS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

12 mesures pour faire du LP un choix d'avenir…

Une attention particulière doit être portée sur :

- La mesure 5.3 de la réforme de la voie professionnelle « ***Ouvrir un Parcours de consolidation*** », qui permet de multiplier les chances des bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études en BTS d'obtenir leur diplôme.
- Les étudiants issus de la voie professionnelle en grande difficulté en 1ère année de BTS seront repérés lors d'un pré-conseil de classe, qui se tiendra quelques semaines après la rentrée. Ces étudiants se verront alors proposer un Parcours de consolidation, pour augmenter leurs chances d'obtenir un BTS en deux ou trois ans.
- La responsabilisation des étudiants, des apprentis en les associant au projet de formation qu'ils vivront durant les deux années à venir ;
- La prévention de tout décrochage prématuré ;
- La construction des parcours de formation plus personnalisés, adaptés aux besoins des différents étudiants, afin de les amener à l'obtention du diplôme, mais aussi à une insertion professionnelle ou à une poursuite d'études totalement réussie ;
- L'affirmation ou la réaffirmation du caractère professionnel de la formation qui prépare au BTS ;
- La nouvelle organisation des référentiels par bloc de compétences / activités / tâches ;
- La poursuite du CCF au « fil de l'eau » (Continué) pour la certification aux BTS MS et BTS CIEL :
  - Obligation de valider les Unités Certificatives (UC) à partir des évaluations du quotidien
  - Obligation de pouvoir justifier du niveau pour chaque compétence
  - Obligation de mettre en place un livret de suivi des compétences

VIII ÉGALITÉ FILLES – GARÇONS

Madame la ministre de l'Éducation nationale a lancé un plan d'action pour mobiliser la communauté éducative et les parents afin d'inciter les jeunes filles à se former aux sciences de l'ingénieur et du numérique. Il s'agit du « Plan Filles et maths ». Ce plan a été élaboré à la suite des conclusions du rapport IGESR / IGF « Filles et mathématiques : lutter contre les stéréotypes, ouvrir le champ des possibles » d'avril 2025.

Le constat du rapport des filles avec les maths à l'école :

- 42 % des filles seulement suivent l'enseignement de spécialité mathématiques en terminale.

- Elles ne représentent que 25 % des étudiants qui intègrent des formations d'ingénieurs et du numérique. Cette proportion stagne depuis plus de vingt ans.

Ces choix sont pénalisants pour les filles qui s'orientent vers des métiers moins rémunérateurs. Chaque année, il manque en France plus de 20 000 ingénieurs et 60 000 techniciens. Les stéréotypes de genre se maintiennent, voire s'accentuent. Cela génère un manque de confiance et de projection de la part des jeunes filles dans les métiers d'ingénieurs et du numérique.

Le plan se décline ainsi :

3 objectifs :
- Lutter contre les stéréotypes de genre au sein des études STEM;
- Créer les conditions favorables pour soutenir l'ambition des filles vers les études STEM ;
- Relever des défis économiques des secteurs scientifiques.

3 leviers :
- **Former et sensibiliser** les personnels de l'éducation nationale dès la rentrée 2025 ;
- **Renforcer** la place des filles dans les enseignements qui ouvrent vers les filières d'ingénieur et du numérique ;
- **Susciter** des vocations par la rencontre systématique de rôles modèles.

➢ Vous trouverez sur le site STI des ressources sur ce sujet :

Égalité Filles/Garçon
Site académique

Vous pouvez participer à ce partage de ressources en nous informant des éventuelles actions mises en place dans vos établissements sur ce sujet.

IX CERTIFICATION PIX

À la rentrée 2024, une nouvelle certification Pix a été mise en place pour tous. Fruit d'une collaboration entre utilisateurs et prescripteurs, cette certification permet de mieux rendre compte des compétences numériques de chacun. À noter que PIX offre un formidable outil de formation mis à disposition des enseignants au travers de https://orga.pix.fr/. Vous pouvez y retrouver des tests de positionnement de la sixième à la terminale.

X LES CONCOURS ET OLYMPIADES

Les Olympiades de Sciences de l'Ingénieur (OSI) au lycée :

Il s'agit d'un concours national organisé par l'UPSTI. Il s'adresse aux lycéens des classes de première et terminale (Spécialité SI, STI2D). Le travail s'effectue par équipe. Chacune d'entre elles est constituée de deux à cinq lycéens, encadrés par un ou deux enseignants. Les projets réalisés par les équipes devront intégrer des travaux expérimentaux pluri-technologiques dans le domaine des Sciences de l'Ingénieur. La **finale académique** aura lieu à Amiens dans les locaux de l'**IUT Génie Mécanique et Productique le mercredi 6 mai 2026**. Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'UPTSI : https://www.upsti.fr/nos-evenements/olympiades-de-si

Les inscriptions se font sur la plateforme ADAGE.

Les Olympiades de Sciences de l'Ingénieur (OSI) au collège :

Les Olympiades de Sciences de l'Ingénieur au collège sont une initiative académique inspirée du concours OSI au lycée. Elles s'adressent aux élèves de 3e et s'intègrent pleinement dans le programme de technologie.

Par équipes de 3 à 5, les collégiens mènent, sur plusieurs mois, un projet de conception technologique répondant à une problématique liée à l'un des quatre parcours éducatifs :

- Parcours Avenir,
- Parcours Santé,
- Parcours Citoyen,
- Parcours Artistique et Culturel.

Ce projet peut être valorisé lors de l'épreuve orale du DNB.
Ressources pédagogiques : http://sti.ac-amiens.fr/458-les-olympiades-des-sciences-de-l-ingenieur-pour-les-eleves.html

Les projets sont présentés lors de finales organisées en mai-juin dans les lycées de secteur des collèges participants.

- **2023-2024** : première édition dans le secteur de Soissons, avec la participation de 8 collèges.
- **2024-2025** : extension aux secteurs de Friville-Escarbotin, Compiègne et Soissons pour un total de 13 collèges participants. La finale du secteur de Soissons, organisée le 23 mai 2025 au lycée Léonard de Vinci, a fait l'objet d'un reportage de France 3 Picardie : https://pod.phm.education.gouv.fr/video/95061-osi-college-soissons-2025wmv/

Pour l'édition 2025-2026, la participation est ouverte à l'ensemble des collèges de l'académie. Les lycées "supports" des finales seront désignés en fonction des établissements inscrits. Comme les années précédentes, le transport des élèves vers le lycée organisateur devrait être pris en charge par le dispositif IDEE.

Nous encourageons tous les professeurs de technologie à mettre en œuvre la pédagogie de projet en 3e à travers ce concours, afin de stimuler la créativité et la collaboration des élèves, tout en valorisant la discipline au sein et en dehors de l'établissement.

Inscription aux OSI collège jusqu'au 3 novembre 2025 : https://forms.gle/y1oq8WXjUi7CMa8n8

« La Compétition Mondiale des Métiers WorldSkills à Marseille du 16 au 18 octobre »
Les Worldskills ont pour objectif d'inspirer les jeunes dans leur orientation en promouvant les métiers, faire de l'excellence une norme de la formation professionnelle, valoriser l'émergence de métiers pour répondre aux besoins économiques du territoire.
Calendrier des 48es Olympiades des métiers

- **16 au 18 octobre 2025** : la compétition nationale des métiers WorldSkills France à Marseille
- **Septembre 2026** : la compétition mondiale WorldSkills Competition à Shanghai, Chine
- **2027** : compétition EuroSkills à Düsseldorf, Allemagne

https://www.worldskills-france.org/editions/competition-nationale-des-metiers-2025-48e-edition/

Cette édition Marseillaise des WorldSkills accueillera la première édition du Concours des pratiques innovantes porté par la DGESCO et WorldSkills France :
Les objectifs du concours ?
Dans le cadre de la valorisation des métiers et de la relation école-entreprise :

- identifier, donner de la visibilité et diffuser les pratiques transformantes ;
- contribuer à favoriser la mixité des publics et l'égalité des chances ;
- prendre en compte les enjeux sociétaux et le développement durable ;
- ouvrir la communauté WorldSkills aux innovateurs.

Ce concours récompense et met en lumière une action ou un projet ayant conduit à une transformation des pratiques pour répondre aux enjeux de valorisation des métiers dans le cadre de la relation école-entreprise.
https://www.worldskills-france.org/editions/competition-nationale-des-metiers-2025-48e-edition/

La Semaine de l'industrie « Avec l'industrie fabrique ton avenir » : une semaine de rencontres pour découvrir les métiers de l'industrie. Du 17 au 23 novembre 2025, les entreprises industrielles, les écoles et les centres de formation ouvriront leurs portes pour faire découvrir leurs métiers. L'objectif de la semaine est de revaloriser l'industrie auprès de l'ensemble de la population et de renforcer son attractivité, et celle de ses métiers, auprès des jeunes.
https://www.education.gouv.fr/la-semaine-de-l-industrie-7220#::text=Pour%20sa%2014e%20%C3%A9dition,l%27ensemble%20de%20la%20France

XI CONCLUSION

Parce que les défis qui se présentent à nous, à l'école, au collège, au lycée et dans le supérieur, ne pourront être efficacement relevés qu'à travers une plus large collaboration entre collègues. N'hésitez pas à communiquer, questionner, partager, expérimenter, à travers nos deux principales listes de diffusion : animateurs.techno@ac-amiens.fr pour le collège et sciencestechindust@ac-amiens.fr pour la voie générale et technologique.

Le site internet de l'académie : http://sti.ac-amiens.fr/ est toujours actif. De nombreuses ressources y sont disponibles.
Par ailleurs, si vous souhaitez, publier sur ce site, relayer des articles que vous avez écrits ou un site internet contenant vos cours, vous pouvez solliciter le webmestre à l'adresse : guillaume-ferna.fantoli@ac-amiens.fr , l'Interlocuteur Académique du Numérique en S.T.I. : christophe.picard@ac-amiens.fr ou pour la technologie : clement-dominiq.fantoli@ac-amiens.fr

Vous pouvez également nous écrire, directement, quel qu'en soit le motif professionnel, mais sans oublier d'en référer au préalable à votre chef d'établissement. Nous sommes conscients que mettre en place un travail d'équipe nécessite du temps et implique quelques tâtonnements qui seront toujours observés avec grand intérêt et bienveillance.

Nous vous rappelons l'importance de consulter régulièrement votre boîte mail professionnelle. <prenom.nom>@ac-amiens.fr. Celle-ci doit obligatoirement être utilisée pour toutes vos communications professionnelles.

Vous pouvez compter sur notre soutien dans vos missions d'enseignement et dans la mise en œuvre de projets innovants lors de nos différentes visites en établissements. C'est dans un esprit de confiance mutuelle que nous contribuerons par notre travail à l'épanouissement de chacun et à la réussite de tous les élèves.

Le groupe IA-IPR STI vous renouvelle sa pleine confiance et vous souhaite une bonne année scolaire.

Les IA-IPR STI de l'académie d'Amiens,

David DESCHAMPS | Guillaume COMTE | Stéphane VERCLEVEN

Annexe : Infographie académique « L'évaluation au service des apprentissages et des progrès des élèves »

ACADÉMIE D'AMIENS
Liberté
Égalité
Fraternité

L'évaluation au service des apprentissages et des progrès des élèves.
CLARIFIER, EXPLICITER LES ENJEUX ET LES DÉMARCHES

ÉLÈVES
Apprendre et progresser

ÉVALUER
- un processus intégré
- un processus explicite
- un élève acteur

LES ACQUIS
- des descripteurs / critères de réussite
- du point de vue :
  - des connaissances
  - des savoir-faire
  - des savoir-être

ET LES PROGRÈS DES ÉLÈVES
- déterminer une stratégie
- se doter d'outils
- concevoir des contenus structurés et hiérarchisés
- et des démarches différenciées

ENSEIGNANTS
Combiner des compétences professionnelles réflexives, techniques et relationnelles

PERSONNELS D'ENCADREMENT
Piloter : impulser, réguler, harmoniser

FAMILLES
Comprendre, adhérer, coopérer et soutenir

Combiner des compétences professionnelles réflexives, techniques et relationnelles

Évaluer les acquis et les progrès des élèves

Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation

CONNAITRE les **formations**, les **enseignements optionnels**, les enseignements de **spécialités**, les **filières**…

IDENTIFIER les **compétences attendues** pour réussir dans le choix d'orientation des élèves.

CONSEILLER chaque élève sur ses choix d'orientation, au regard de ses **compétences** et ses **appétences**.

En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin de mieux assurer la progression des apprentissages

IDENTIFIER les **acquis** et les **difficultés** de chaque élève.

CONCEVOIR des évaluations **diagnostiques, formatives**.

En DÉDUIRE les besoins des élèves.

ADAPTER sa progression pédagogique (connaissances et compétences).

Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes

PARTAGER les **attendus** (grilles d'évaluations critériées).

INFORMER sur les **acquis**, les **progrès** et les **marges** de progression.

CONSEILLER sur le **travail** à réaliser **en classe et hors la classe** pour progresser.

Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences

CIBLER les **critères de réussite** pour chaque compétence et les niveaux de maîtrise.

HARMONISER les **attendus** au sein de l'équipe pédagogique disciplinaire.

CONCEVOIR des évaluations en **cohérence** avec les **apprentissages effectifs.**

S'APPUYER sur les outils, notamment numériques, construits ou existants afin de suivre les acquis et les progrès des élèves.

Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation

ADOPTER une **posture constructive, sécurisante, exigeante** en plaçant l'erreur dans la dynamique de l'apprentissage.

ACCOMPAGNER la construction de **l'autonomie**, la **posture réflexive** de l'élève (réussites et marges de progrès).

Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis

IDENTIFIER les causes des **erreurs** et la nature des **obstacles.**

RÉGULER par des **apports** et des **démarches** variés en fonction des besoins des élèves.

OPTIMISER les **remédiations** à l'aide d'outils **numériques.**

ACADÉMIE D'AMIENS